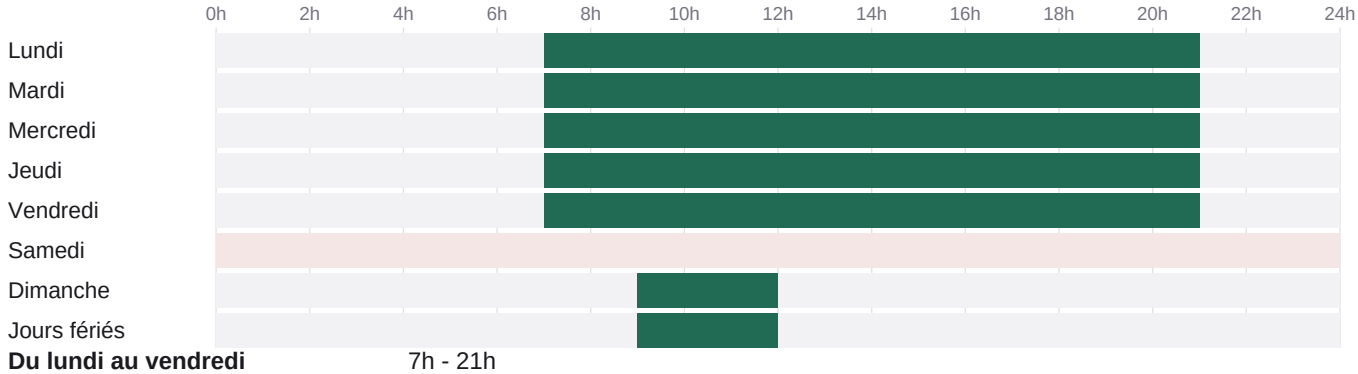
Horaires des travaux bruyants à Pfulgriesheim

67370 · Bas-Rhin (67) · 1 282 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Bruits, plantations etc ...règles (page Règles de bon voisinage / lois). À vérifier sur le texte officiel.



Du lundi au vendredi	7h - 21h
Samedi	Interdit toute la journée
Dimanche et jours fériés	9h - 12h

Le texte dit :

« L'utilisation de tondeuses à gazon et autre engins à moteur thermique est autorisé : les jours ouvrables entre 7h et 21h les dimanches et jours férié entre 9h et 12h. »

Texte officiel : https://www.pfulgriesheim.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=32&Itemid=171

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Aucune règle connue pour ce public : ni arrêté municipal, ni arrêté préfectoral saisi.

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.